



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 MARS 2018

Date de la convocation : 02 mars 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°180320_008
BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

DÉLIBÉRATION N°180320_008 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération de reprise des résultats 2017 en date du 20 mars 2018,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 25 janvier 2018

I - Exposé des motifs

Le Budget Principal du Syndicat mixte Gironde Numérique est retracé de la manière suivante :

Adhésions statutaires obligatoires

Les dépenses récurrentes du Syndicat mixte Gironde Numérique sont couvertes par les contributions obligatoires des membres. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat mixte Gironde Numérique est fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat qui constituent des dépenses obligatoires.

Les charges à caractère général comprennent les dépenses de gestion courante du Syndicat mixte Gironde Numérique (loyer des bureaux, fluides, frais de personnels...). Les charges de personnels correspondent à la rémunération des 7 agents actuels du Syndicat mixte Gironde Numérique y compris ceux liés à l'activité du projet Très Haut Débit, avec prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT). Ce Budget Primitif prend également en compte le recrutement courant 2018 de 3 agents en lien avec la mise en œuvre du projet « Haut Méga » (1 poste au pôle administratif et 2 postes au pôle technique).

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, et en raison de la prise en compte du de l'inflation ainsi que du GVT, le montant total des adhésions statutaires obligatoires des membres appelé en 2018 est augmenté de +2% avec variation individuelle tenant compte des derniers potentiels fiscaux et du nombre d'habitants des Communautés de communes ou Communautés d'agglomération connus.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, les charges de personnels correspondant à la rémunération des agents liés à l'activité du projet Très Haut Débit seront refacturées au budget M4, dans le cadre d'une délibération spécifique.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, une modification des statuts sera proposée dans le courant de l'année 2018 afin de faire évoluer le contenu de l'adhésion obligatoire qui donnera accès :

- A une ingénierie en matière d'infrastructure Très Haut Débit
- A une ingénierie en matière de Services Numériques accessibles à tous les adhérents avec mise à disposition d'outils

Cette évolution du système d'adhésion n'aura pas d'impact

- Sur la gouvernance actuelle
- Sur les adhésions obligatoires individuelles actuelles des membres (hors effet augmentation annuelle afin de prendre en compte le Glissement Vieillesse
- Technicité)

DÉLIBÉRATION N°180320_008 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Les Services Numériques

Les Services Numériques correspondent à une offre facultative mutualisée proposée par le Syndicat mixte Gironde Numérique auprès de ses adhérents.

Les dépenses liées à la mise en place de ces services correspondent principalement au financement des infrastructures, des matériels, des logiciels et des ressources humaines nécessaires à cette offre facultative.

Les charges de personnel correspondent à la rémunération des 7 postes pourvus du Syndicat mixte Gironde Numérique affectés à l'activité des Services Numériques, ainsi que le recrutement courant 2018 de 2 agents afin de pouvoir continuer le déploiement et l'accompagnement des services déployés auprès des adhérents ainsi que de faire face aux nouvelles obligations de l'État imposés en matière d'e-administration.

Ce budget tient également compte de la participation à hauteur de 165 000 euros du Département de la Gironde pour le développement de l'activité des Services Numériques.

L'équilibre global du modèle économique dépend des adhésions facultatives des membres du Syndicat mixte Gironde Numérique, de la contribution du Département et des subventions obtenues sur ce projet.

Il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs du catalogue de services (pack de base système d'information et prestations complémentaires) pour l'année 2018.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, une modification des statuts sera proposée dans le courant de l'année 2018. Il est prévu un élargissement des prestations complémentaires en dehors de l'adhésion annuelle obligatoire.

II - Présentation du Budget

Le projet de budget est voté avec une reprise des résultats de l'année 2017.

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 2 315 125 euros se décomposant en :

- 2 007 500 euros en section de fonctionnement,
- 307 625 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 - Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 2 007 500 euros sont réparties entre :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 651 350 euros,
- Chapitre 012 (frais de personnels) pour 1 211 600 euros,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 10 050 euros,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 1 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 28 500 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 105 000 euros.

DÉLIBÉRATION N°180320_008 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Les recettes d'un montant total de 2 007 500 euros sont réparties entre :

- Adhésion statutaire obligatoire du Département de la Gironde pour 267 623 euros,
- Adhésion statutaire obligatoire des Communautés de communes et Communautés d'agglomérations (EPCI) pour 257 148 euros,
- Participation du Département de la Gironde aux Services Numériques pour 65 000 euros en fonctionnement,
- Adhésion facultative des Communautés de communes et Communautés d'agglomération au pack de base système d'information des Services Numériques pour 369 200 euros,
- Prestations complémentaires des Services Numériques pour 89 466,06 euros,
- Refacturation aux budgets annexes M4 pour 574 000 euros,
- Reprise au compte de résultat des subventions d'investissement reçues pour 15 000 euros,
- Résultat de fonctionnement reporté pour 370 062,94 euros.

Le montant total des adhésions statutaires obligatoires appelées en 2018 est réparti de la façon suivante :

DÉLIBÉRATION N°180320_008 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Membres	Adhésions statutaires 2018
Conseil Départemental de la Gironde	267 623 €
<i>CALI</i>	22 030 €
<i>Juridiction du Grand Saint-Emilionnais</i>	5 887 €
<i>Fronsac</i>	5 033 €
<i>Pays Foyen</i>	6 076 €
<i>Castillon-Pujols</i>	5 876 €
<i>Médoc Atlantique</i>	11 365 €
<i>Médulienne</i>	6 270 €
<i>Médoc Cœur de Presqu'île</i>	9 207 €
<i>Médoc Estuaire</i>	7 755 €
<i>Estuaire</i>	14 569 €
<i>Blaye</i>	6 546 €
<i>Latitude Nord Gironde</i>	5 699 €
<i>Grand Cubzaquais</i>	9 036 €
<i>Créonnais</i>	5 588 €
<i>St-Loubès</i>	10 664 €
<i>Côteaux Bordelais</i>	7 196 €
<i>Portes de l'Entre 2 Mers</i>	6 737 €
<i>COBAS</i>	19 468 €
<i>Val de l'Eyre</i>	6 663 €
<i>COBAN</i>	18 489 €
<i>Montesquieu</i>	11 867 €
<i>Bazas</i>	6 451 €
<i>Sud Gironde</i>	11 249 €
<i>Convergence Garonne</i>	8 968 €
<i>Réolais en Sud Gironde</i>	7 656 €
<i>Rurales de l'entre deux mers</i>	5 788 €
<i>Jalle-eau-Bourde</i>	15 015 €
EPCI	257 148 €
	524 771 €

DÉLIBÉRATION N°180320_008 BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses d'un montant total de 307 625 euros sont réparties entre :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 74 361,66 euros (dont 14 361,66 euros de Restes à Réaliser 2017),
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 197 586,34 euros (dont 77 087,76 euros de Restes à Réaliser 2017),
- Chapitre 27 (dépôts et cautionnement) pour 1 000 euros,
- Chapitre 040 (opération d'ordre entre sections) pour 15 000 euros,
- Chapitre 041 (opération d'ordre patrimoniale) pour 11 000 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 8 677 euros.

Les recettes d'un montant total de 307 625 euros sont réparties entre :

- Participation du Département de la Gironde au projet Services Numériques pour 75 000 euros (dont 25 000 euros de Restes à Réaliser 2017),
- FCTVA pour 12 998,58 euros,
- Affectation des résultats pour 75 126,42 euros (dont couverture RAR 2017),
- Virement de la section de fonctionnement pour 28 500 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 105 000 euros,
- Chapitre 041 (opération d'ordre patrimoniale) pour 11 000 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2018 du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mars 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Syndicat Mixte Gironde Numérique BP 2018

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Le Président,
A Bordeaux, le 20/03/2018
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Bordeaux, le

Date de convocation : 02/03/2018

Les membres du Comité syndical,



A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. Some signatures are more legible than others, with some appearing to contain names like 'Jagnac' and 'L. Boyer p.m. Tarbe'.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bordeaux, le